



REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2025/2026

Article 1: INSCRIPTION

Les cours sont dispensés de **début septembre à fin juin, hors vacances scolaires et jours fériés**.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin novembre.

Article 2: PAIEMENT

Les cours sont **payables** :

- **en 10 fois (avant le 15 mois)**
- **en 3 fois (3 chèques remis lors de l'inscription)**
- **en 1 fois (lors de l'inscription)**

L'abonnement étant un **forfait, les cours manqués ne sont ni déductibles ni remboursables**, mais peuvent être remplacés par un autre cours.

Article 3: CONSIGNES PENDANT LES COURS

Une **tenue correcte est exigée** durant les cours, suivant la discipline.

- **Danse classique enfants** : tenue imposée, collants et tuniques sélectionnées par l'école (en partenariat avec Danse Boutique Hagondange)
- **Danse modern'jazz enfants et ados** : tenue imposée, legging noir, t-shirt uni sélectionnés par l'école et chaussettes
- **Danse contemporaine** : tenue libre

Merci de bien noter **nom et prénom sur les vêtements et bouteilles d'eau ou gourdes**, en cas de perte, l'école ne se tient pas responsable.

Les **cheveux doivent être attachés** durant les cours :

- **Chignon obligatoire** pour la **danse classique** et **éveil danse**
- **Tresse ou queue de cheval** pour le **jazz et contemporain**.

Le port de bijoux ou montre est à exclure.

Il est **strictement interdit d'entrer en chaussures dans les salles de danse**.

L'utilisation du **téléphone portable est interdite** durant les cours, sauf en cas de force majeure.

Article 4: VESTIAIRES ET RESPONSABILITE

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves !

Les parents doivent déposer les enfants à l'accueil, (idéalement déjà en tenue de danse), et viennent les rechercher en patientant à l'extérieur.

En cas de perte ou de vol d'effets personnels, l'école LC Danser ne pourra être tenue pour responsable.
Prenez donc vos dispositions concernant tout objet de valeur.

Article 5 : ABSENCES

Les élèves doivent être **assidus** aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail. Si toutefois une absence doit avoir lieu, celle-ci doit être **justifiée** et la **direction doit être informée**.

Article 6 : GALA

LC Danser organise **un gala tous les deux ans** auquel participent toutes les classes de danse. Le dernier gala ayant eu lieu en juin 2025, cette année vous pourrez assister à deux sessions de portes ouvertes. L'une en décembre, l'autre en juin. Vous recevrez les informations précises en temps voulu.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

LC Danser se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de l'école. Si toutefois il y avait opposition, merci d'en informer la direction sur la fiche d'inscription.

Article 8 : MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au règlement, pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date et Signature, précédée de la mention " lu et approuvé "

--